



Conseil Municipal - Séance Du 20 Mars 2025

Procès-Verbal

Convocation adressée le 13 mars 2025 avec l'ordre du jour suivant :

- I) **Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024**
- II) **Approbation de l'ordre du jour**
- III) **Délibération n°1 - Rapport d'orientations budgétaires pour 2025**
- IV) **Délibération n°2 - Autorisation pour engager, liquider et mandater par anticipation des crédits d'investissement**
- V) **Délibération n°3 - Vente du bien sis 5 place de la République / rue Jeannequin**
- VI) **Délibération n°4 - Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**
- VII) **Délibération n°5 - Protection sociale complémentaire – risque prévoyance**
- VIII) **Délibération n°6 - Convention de rattachement au centre de supervision urbain métropolitain**
- IX) **Délibération n°7 - Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) : demande de financement pour l'extension du dispositif de vidéosurveillance**
- X) **Délibération n°8 - Instauration du régime de déclaration préalable d'édification des clôtures et de ravalement de façades sur l'ensemble du territoire communal**
- XI) **Délibération n°9 - Maintien du permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal**
- XII) **Délibération n°10 - Convention Police Municipale / Police Nationale**

Présents :

M. DA CUNHA – M. GAVRILOFF – Mme COLIN – M. BRAUN – Mmes CHARPENTIER – BAMMES – M. BERNARD – Mme CAROMEL – M. LOMBARD – Mme PEREIRA – M. Dimitri MARCHAL – Mmes CARMENTRÉ – COLLARD – PICARD – Mme GAVRILOFF – M. CUNY – Mmes EDZIMBI LOLO – BAZIN – VAN DE WALLE – TROUVÉ-VALLÉE.

Absents excusés ayant donné pouvoirs :

M. Patrice MARCHAL donne pouvoir à M. BRAUN
Mme VERNEAU donne pouvoir à Mme PEREIRA
M. NDIAYE donne pouvoir à Mme CHARPENTIER
M. KLEINCLAUSS donne pouvoir à M. LOMBARD
M. ECUYER donne pouvoir à M. BERNARD
M. DEGEILH donne pouvoir à Mme COLLARD
M. KHEIRI donne pouvoir à M. CUNY

Absents excusés :

M. OMARI
M. FREMY

A été nommée secrétaire : Axelle PICARD

Monsieur le Maire : Bonsoir Messieurs, Mesdames, il est 20h00, nous allons commencer nos travaux. Hors compte-rendu je tiens à vous présenter Monsieur Sébastien GRODIDIER qui est à côté de Jean-Paul GAVRILOFF, notre nouveau Directeur Général des Services, qui est secondé par Caroline BRUCKER derrière, secrétaire de direction de la Mairie et si je vous dis cela, c'est que ce sont deux agents, non pas au service du Maire, mais au service de tous les élus. Je sais que Magali et Guylaine l'ont fait pour des problèmes de connexion par exemple. Surtout ne pas hésiter à nous solliciter en cas de besoin.

Avant de commencer nos travaux et d'évoquer le PV de la séance dernière, je voudrais juste que l'on ait une petite pensée s'il vous plaît pour deux personnes qui nous ont quitté récemment et qui étaient des bénévoles assidus qui ont apporté énormément de choses pour notre commune. Je parle tout d'abord de Guy EGGIMANN, 92 ans, qui était un porte-drapeau fidèle présent à toutes les commémorations. Son fils est d'ailleurs porte drapeau également, Gilles. On a eu une pensée particulière pour lui hier à 11h00 au monument aux morts lors de la commémoration. Et je voulais également que l'on ait une pensée pour Daniel CHANCELIER qui a été élu dans cette salle avec nous, pour

beaucoup d'entre nous, entre 2014 et 2020. Qui était conseiller municipal et qui entre autres était bénévole dans l'association Les Philanthropes au sein de notre commune.

Donc pour ces deux personnes qui ont apporté beaucoup pour notre commune, je vous demande, s'il vous plaît, une minute de silence.

Je vous remercie.

I - Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024

Monsieur le Maire : est-ce que vous avez des remarques ou des questions ?

Guylaine TROUVE-VALLEE : je voulais revenir sur le point 7 qui concernait le PLUI.

Monsieur le Maire : est-ce que vous avez la page ?

Guylaine TROUVE-VALLEE : page 17. À la suite de la présentation du projet, nous avons décidé de nous abstenir. Vote que nous avons confirmé à deux reprises, page 19 et 22. Vous avez ensuite conclu à la fin de la page 22 que l'abstention n'était pas admise et vous avez annoncé en conséquence, 8 avis défavorables au projet du PLUI et 20 avis favorables. Et bien non, nous ne sommes pas d'accord avec cette interprétation de la réglementation. L'article L 2121-7 du CGCT dit qu'effectivement, l'adoption des délibérations est faite à la majorité des suffrages exprimés, l'avis du conseil municipal de ce PLUI est donc bien favorable, à la majorité absolue des 20 voix de votre équipe, mais il n'en demeure pas moins que notre abstention de 5 voix était réglementairement valable et nous vous demandons que notre position d'abstention soit reconnue et portée au compte rendu de cette séance.

Monsieur le Maire : ce sera 5 abstentions, je pensais que vous étiez défavorables.

Guylaine TROUVE-VALLEE : non, j'ai bien insisté. Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire : quelle page s'il vous plaît ?

Guylaine TROUVE-VALLEE : page 31. Je pense que c'est une coquille parce qu'à la lecture, on ne comprend pas. Il est dit « Monsieur le Maire, j'annule le vote » oui Monsieur KHEIRI et à la lecture du compte rendu, c'est incompréhensible car nous n'avions pas encore voté.

Monsieur le Maire : je retire cette phrase. Ce sont les aléas de la retranscription qui n'est pas facile je ne vous le cache pas. Ce sera retiré.

Guylaine TROUVE-VALLEE : sur la subvention exceptionnelle à l'association Laneuveville haltérophilie, musculation, santé, nous souhaitons simplement attirer

l'attention sur un petit point supplémentaire. Cette subvention a été attribuée au club, nous y étions favorables et nous y sommes toujours, ce n'est pas ce qui est remis en cause, en revanche, il y a un souci de légalité parce que la subvention, elle peut être versée à l'association quand c'est l'association qui en fait la demande mais là c'est Yann qui avait fait sa lettre donc c'est un peu tordu mais je veux aussi surtout attirer votre attention sur le caractère exceptionnel de la subvention.

Monsieur le Maire : je pense que dans son courrier, il l'a fait en tant qu'adhérent de l'association. Le nom de l'association apparaît bien dans son courrier.

Guylaine TROUVE-VALLEE : oui mais il faut vraiment que ce soit signé par le Président de l'association. Qu'il y ai les 2 signatures à la rigueur mais bon là c'est réglementaire et aussi faire attention à la classe budgétaire dans laquelle il est inscrit parce que ce n'est pas vraiment une subvention exceptionnelle puisque tous les ans on la vote.

Monsieur le Maire : alors non, puisque tous les ans nous n'avons pas la garantie que l'on va la voter. Elle est exceptionnelle.

Guylaine TROUVE-VALLEE : oui mais on l'a déjà voté 2 fois donc ce n'est pas exceptionnel. Il y aura bien un autre article budgétaire qui ira pour cela concernant les subventions.

Monsieur le Maire : je ne suis pas d'accord là-dessus.

Guylaine TROUVE-VALLEE : voyez avec votre compta.

Monsieur le Maire : ce n'est pas une question de demande au comptable, c'est que l'année prochaine, si on ne la vote pas, cela prouvera bien qu'elle était exceptionnelle.

Guylaine TROUVE-VALLEE : là en l'occurrence, elle a bien été votée 2 fois de suite donc réglementairement ce n'est pas le bon article. C'est une observation cher Monsieur.

Monsieur le Maire : oui mais j'ai le droit de répondre.

Guylaine TROUVE-VALLEE : moi j'ai le droit de dire ce qui en est de la réglementation.

Monsieur le Maire : oui j'ai entendu.

Guylaine TROUVE-VALLEE : bon, on continu.

Monsieur le Maire : d'autres remarques ? Non ? oui Jean-Paul ?

Jean-Paul GAVRILOFF : je reviens sur la page 29 du compte-rendu où il y a eu un échange sur le nombre de personnes avec des réponses très catégoriques en ce qui concerne le nombre de DGS et de directeurs du CCAS avec un peu un mélange du genre. A la date d'aujourd'hui, depuis le mois de juillet 2020, et bien il y a eu 3 DGS au niveau de la commune, Monsieur SOUDANT qui était en place et que l'on a conservé pendant 2 ans. Ensuite Christophe BANZET, qui lui a succédé et puis, Monsieur le Maire l'a annoncé aujourd'hui, Sébastien GRODIDIER qui prend ses fonctions. Donc nous sommes bien à 3 DGS et en ce qui concerne le CCAS, il y a eu 4 directeurs ou directrices. Madame MUNIER qui était en place, ensuite je crois que c'est Françoise qui

a assuré un peu l'intérim, après il y a un Monsieur que l'on appelle Monsieur météorite car il y a passé 8 jours. Ensuite, Amandine LAMOTTE et puis aujourd'hui Stéphanie PETIT. Donc cela fait bien 3 d'un côté et 4 de l'autre. Comme ça j'espère que les points seront bien mis sur les « i ».

Monsieur le Maire : et donc qu'est-ce que cela apporte à notre débat ?

Jean-Paul GAVRILOFF : ce n'est pas ce qui est dit à la page 29 dans le débat.

Monsieur le Maire : alors en tous cas quand je mets que cela est faux effectivement c'est faux. 3 DGS n'ont pas été recrutés depuis que je suis Maire, c'est bien de cela que l'on parle. Ce n'est pas combien il y en a eu mais combien ont été recrutés. Il faut aussi mettre les points sur les « i ». Et concernant le CCAS, pareil quand je suis arrivé, il y avait une directrice donc ce n'est pas 4, c'est 3. On parle de recrutement et il était bien marqué dedans que l'on parlait de recrutement. D'autres remarques ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. C'est parfait.

II - Approbation de l'ordre du jour

Monsieur le Maire : Concernant l'ordre du jour de notre séance, est-ce qu'il y a des remarques ou des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

III - Rapport d'orientations budgétaires pour 2025.

Monsieur le Maire : Jean-Paul qui veut prendre la parole et bien tu l'as, à toi.

Jean-Paul GAVRILOFF : merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues vous avez reçu le document de 24 pages, à ce sujet-là et pour la présentation, je remercie très chaleureusement Sébastien qui a fait un gros travail de préparation sur l'ensemble de ces documents. Je ne vais pas reparcourir les 24 pages du document, on va simplement vous projeter un certain nombre de transparents et j'y apporterai quelques commentaires.

Un rappel. On ne va pas revenir très loin en arrière, mais enfin depuis 2020, se sont succédé, vous le savez, la crise sanitaire dont on célèbre les 5 ans, ensuite, en 2022 le déclenchement de la guerre en Ukraine avec toutes ses conséquences et elle continue aujourd'hui. La crise qui en a découlée au point de vue énergétique, matière première avec une hausse spectaculaire des flux d'énergie.

La crise de l'inflation. Et puis au niveau national la crise budgétaire. On aura l'occasion un peu d'y revenir. Et puis pour rajouter, on croyait qu'il fallait l'exterminer, mais l'élection De Monsieur TRUMP aux États-Unis entraîne un certain nombre de réactions. Et rappelez-vous les derniers mots de notre président qui ne sont pas forcément très encourageants, en disant qu'on rentre dans une période d'économie de guerre.

Donc voilà pour planter un peu le décor. Ensuite, pour resituer les choses, on va parler du Conseil économique sur le plan international et national. Alors en ce qui concerne le

niveau international, l'inflation. Elle poursuit son repli puisqu'on passe de 3,4% en 2023 à 2,1 en 2025. La croissance mondiale, 3,2 % en 2024, 3,2 en 2025. J'ai annoncé pour 2026 3% en projection. La croissance de la zone euro, vous apercevez que l'on est un petit peu la remorque, 0,8% en 2024 et 1,2 en 2025.

Au niveau national, on se rapproche un petit peu plus, un zoom sur notre situation au niveau Français. L'inflation est également en repli, elle ralentit. Donc on est passé de 5,7% de 2023 à 2,5 en 2024. Les projections pour 2025 sont 1,6. Et 1,7 pour 2026.

La croissance au niveau français est relativement molle, 1,1 en 2023, même chose en 2024. On prévoit 0,9 en 2025 et 1,3 en 2026 et 2027.

Étant précisé, je l'ai rappelé tout à l'heure un petit peu en introduction, ces provisions sont relativement difficiles au regard du contexte géopolitique national mais surtout international. Et n'oubliez pas les menaces que fait planer Monsieur TRUMP, avec les mesures de droits de douane qu'il veut imposer à l'Europe et au reste du monde. Les taux d'intérêt, il y a une baisse au niveau mondial, qui se poursuit en 2025. Les taux à court terme hors marche bancaire sont toujours autour de 2,7. Mais, à priori, il n'est pas annoncé de baisse.

On parle de la loi de finances. Je ne vais pas revenir en arrière, mais qui a eu beaucoup de mal à être votée par le Parlement. Je vous rappelle la chute du gouvernement de M. BARNIER et la loi de finances qui n'a été votée que fin janvier par le gouvernement de Monsieur BAYROU.

J'en ai parlé un petit peu tout à l'heure le doublement du déficit public entre 2017 et 2023. On est passé d'un déficit de 77 milliards à plus de 157 milliards en 2024. Le déficit des administrations locales, même s'il est moindre se creuse, un tout petit peu. Et la dette, je vous le rappelle, est à 3300 Milliards d'euros à la fin du troisième trimestre 2024. Depuis l'automne 2022 toutes les projections pluriannuelles visant à ramener le déficit de l'état à 3%, ce qui est la norme fixée par les instances européennes. Rappel de déficit, 5.5 en 2023 et près de 6 en 2024.

Le projet de loi de finances 2025. Ici vous avez un graphique qui est relativement intéressant, si vous regardez la partie colorée, qui vous présente un petit peu la part des différentes collectivités dans la responsabilité du dérapage des comptes publics. Donc le trait bordeaux en bas ce sont les collectivités locales. Vous apercevez que ça se maintient depuis pratiquement plus de 40 ans autour des 10%. La grosse part revient à l'État qui est en bleu.

Et puis la partie verte qui représente 90 ou 95%, c'est tout ce qui concerne la sécurité sociale. La dette des collectivités locales depuis 40 ans est stable. Je vous rappelle que contrairement à nous, vous avez vu que l'État vote des budgets en déficit depuis là aussi 40 ou 50 ans.

Et que contrairement à l'état, les collectivités locales, elles, doivent voter un budget en équilibre et qu'elles ne peuvent pas financer leurs dépenses de fonctionnement par

l'emprunt. Et la dette des collectivités locales, un rappel et c'est important de le rappeler, elle sert à financer les investissements locaux. Etant précisé que ça représente quand même 70% de l'investissement public total.

Dans le budget 2025 même si c'est un petit peu moins sévère que les prévisions de Monsieur BARNIER, le budget adopté par le gouvernement Monsieur BAYROU prévoit des collectivités qu'elles doivent faire faire des économies, estimées par l'Association Française des Maires, à 7 milliards d'euros. A leurs contributions, c'est le gel de la DETR, c'est le gel de la DGF. C'est une contribution d'un milliard d'euros qui va être mise à la charge des collectivités dans la métropole du Grand Nancy. On y échappera nous localement. La DGF donc je l'ai dit tout à l'heure, elle est gelée et l'AMF estime que c'est une perte de 230 millions d'euros. Des collectivités locales ont été obligées d'augmenter leur contribution pour financer la Caisse des retraites de leurs salariés, de leurs collaborateurs. Et en sachant que ce sera une incidence de 27000 euros pour notre collectivité en 2025. Et puis l'écologie aussi est sacrifiée puisque le fond vert est rabaissé à hauteur de 1 milliard 350 millions d'euros.

Le cap du déficit budgétaire : Monsieur BARNIER avait prévu un déficit de 5%, Monsieur BAYROU a accepté que ce déficit soit porté à 5,4%. Et notre dette atteindra 115% de crédit. Il y a, par contre, une légère hausse dans la DGF sur la DSR, la Dotation Solidarité Rurale qui elle augmentera de 150 millions.

Sur la situation financière de la commune. Le fond de TVA sera maintenu. Vous savez que lorsqu'on fait des investissements, la TVA nous est reversée, mais le taux est maintenu à 14%, le gouvernement de Monsieur BARNIER avait prévu de réduire autour de 12%.

Sur la fiscalité directe ce que l'on perçoit sur nos concitoyens. Les bases locatives seront revalorisées cette année de 1,7%. Ce qui représentera donc 60 000 euros de recettes fiscales supplémentaires pour la commune. La DGF s'est stabilisée et on a été prudents au niveau de nos recettes, on l'a estimé à 319 000 euros. Un rappel c'est 10 000 euros de moins que 2024. Mais rappelez-vous qu'en 2018 on touchait 420 000 euros de DGF donc ce qui fait en quelques années, 6 ou 7 ans, 100 000 euros de moins. Sur la situation financière de la commune. Dans les profils, vous avez les chiffres sous les yeux, donc le résultat d'exercice au niveau de la section de fonctionnement avec une CAF de 19 155 euros avec des indemnités de remboursement anticipées et sans ces indemnités de remboursement, le résultat se montrait à 238 061 euros.

Les dépenses réalisées de compte administratif à compte administratif cela représente 1,43%. Et pour information, vous retrouverez l'information dans le rapport, les dépenses s'élèvent à 5 millions 230 000 euros.

Ratio masse salariale. La masse salariale est maîtrisée et même en baisse en 2024. Puisqu'elle ne représente plus que 55% par rapport aux dépenses de fonctionnement contre 58% en 2023. On reverra un petit peu plus loin la masse salariale pour 2025 et prévu à 2 millions 770 000 euros.

Les recettes de fonctionnement évoluent toujours très lentement. Et elles se montent donc à 1.01% pour être exact. Au niveau global on dégager un excédent de fonctionnement à reporter pour financer principalement les investissements futurs à hauteur de 1 million 380 768 euros.

Au niveau de la section d'investissement. Résultat d'exercice 219 269 euros. Dépenses d'équipement hors emprunt, c'est 52% d'exécution par rapport au budget primitif 2024. Et ne pas oublier qu'on a refinancé la dette pour une dépense de 1 million 902588 euros. À titre d'information, je vous signale que le coût d'emprunt que l'on a réalisé des 2 millions d'euros représente un coût annuel pour la collectivité de 94 000 euros, intérêts et capital inclus. Et puis l'amortissement de nos biens de 166 490 euros.

L'excédent d'investissement qui porte mal son nom puisque c'est un excédent qui est négatif de 98 631 euros et qui sera largement financé par ce que l'on a vu tout à l'heure, l'excédent de fonctionnement.

Contre-indicateur important pour éclairer ces deux CAF. L'épargne donc notre CAF brute a repris sa marche en avant et elle se situe donc en 2024 à 334 628 euros. La CAF nette, c'est la CAF brute moins le capital de la dette remboursée s'élève cette année à 136 766 euros. Les deux chiffres indiqués, c'est précisé c'est hors indemnités de remboursement anticipé que l'on a remboursé suite au remboursement des prêts. La cour des comptes recommande dans le calcul de la CAF brute comme de la CAF nette, de faire ces calculs en sortant ces indemnités de remboursement anticipé.

Le capital de la dette qu'on a remboursé en 2024 s'est élevé à 197 862 euros. Un nouveau ratio que l'on voit apparaître qui est intéressant, c'est le taux de notre épargne brute en 2025. Étant précisé que ce taux est obtenu en faisant le ratio de notre épargne brute que vous avez là, vous avez 334 000 euros sur l'ensemble des recettes de fonctionnement. Donc ce taux s'élève à 6.7% en 2024 et il est prévu d'atteindre 7% en 2025. Il est précisé qu'il est satisfaisant jusqu'à 15%.

En ce qui concerne notre dette. Les indicateurs financiers sont satisfaisants. L'opération de refinancement de la dette dont on a parlé tout à l'heure, un emprunt de 2 millions d'euros, a permis un gain de 56 000 euros sur des annuités d'emprunt. Si vous vous reportez à la page 19 de la note que vous avez eu du rapport d'orientations budgétaires, on passe d'un remboursement en 2023 capital et intérêt qui était de 266 400 euros à 210 550 en 2025 donc on trouve bien une différence de 56000 euros.

Étant précisé toujours dans le même tableau que vous avez qu'en 2027 ce remboursement capital et intérêt baissera à nouveau puisqu'il y aura un emprunt concernant les travaux sur la mairie qui viendra s'éteindre et donc le remboursement capital et intérêt en 2027 passera à 178 000 euros.

Ensuite, on vous donne la date des années de désendettement très peu, on est à 9 années à peu près 9,2. On monte en 2025 à 9,7. On ne peut pas trop déterminer ce que sera la tendance, puisque ça se fait en analysant de compte administratif à compte d'administratif.

Et de l'autre côté vous avez le tableau qui vous reprend le remboursement en capital et intérêt. L'encours total de notre dette en 2025 se monte à 3 231 822 euros. En 2020, nous étions à 4 millions.

Les grandes orientations budgétaires, en recettes, comme je vous l'ai dit, en DGF on touche quand même un petit peu moins, même s'il y a une augmentation au niveau de la DSL. En fiscalité, on l'a vu tout à l'heure compte tenu de l'indexation des bases, on aura donc en fiscalité directe un gain de 60 000 euros.

Les tarifs municipaux n'ayant pas de hausses, les droits de mutation qui ont connu une baisse en 2024 ont repris un petit peu en 2024 donc on les a chiffrés de manière stable et les produits des services, ce sont les frais de périscolaire, les frais de cantine en ce qui concerne les dépenses.

Les frais de personnel seront en baisse. Je vous l'avais bien indiqué tout à l'heure. Donc à 2 millions 770 000 ça représentera 55% des dépenses réelles de fonctionnement. Les charges à caractère général seront en hausse donc elles sont chiffrées ou estimées à 1 522 838 euros. Ça représente 30% des recettes de fonctionnement et les charges financières sont en baisse.

Pacte financier et fiscal. Une mauvaise surprise parce que vous voyez un plus 17 000 mais en fait c'est un moins pour nous puisque, vous savez que l'on perçoit la taxe sur la contribution d'électricité. Et nous devons reverser 17 000 euros de plus à la métropole. Étant précisé qu'en recettes, les dotations de la métropole seront équivalentes.

Et puis dans les autres charges, elles seront en hausse à 653 200 euros avec un petit flash ici pour vous dire que l'on n'oublie pas le monde associatif, l'enveloppe prévue pour les subventions est chiffrée à 275 000 euros.

Alors les grandes orientations budgétaires pour 2025. Nous allons reprendre nos investissements, dans le sport, la sécurité, enfance jeunesse, environnement, patrimoine et équipements. Je vais vous les détailler. C'est à la page 23 du document que vous avez. Je cite un des gros postes si vous voulez un peu plus de détails moi-même, Sébastien ou Monsieur le Maire sera à même de vous apporter des compléments d'informations.

Il est prévu l'achat d'un véhicule utilitaire pour les services techniques. C'est une dépense prévue de 47 000 euros. C'est un maximum. On peut compter sur les services techniques pour faire aussi de bons choix éventuellement pour des dépenses moindres aussi, s'ils arrivent à trouver un véhicule d'occasion qui correspond à leurs besoins.

Ensuite des dépenses au niveau du sport on en a parlé. C'est l'éclairage des LEDS au niveau des tennis et également au niveau du terrain de foot. Je rappelle ici 33000 de prévu pour les tennis et 62 000 euros pour le terrain de foot.

Un audit de nos bâtiments sur le plan énergétique sera réalisé pour un coût de 52 000 euros. Ensuite, la réfection du mur de la MJC le long du canal qui s'effondre. On en parle depuis trois ans donc 60 000 euros ont été prévus. Des travaux de ravalement pour la mairie à hauteur de 48 000 euros. La maison des associations 52000 euros de ravalement. On n'oublie pas les enfants non plus, des aires de jeux, création et entretien. Il est prévu 90 000 euros et puis en ce qui concerne la sécurité. Il est prévu des travaux de génie civil de 50 000 euros, la dépense pour les caméras elle-même interviendra plus tard puisqu'elles sont préfinancées au départ par la métropole du Grand Nancy.

Les investissements de l'année 2025 seront couverts par les ventes immobilières. Les deux ventes qui je vous rappelle sont la maison des Aulnois et puis la propriété au 5 place de la République.

Le taux d'endettement là aussi c'est un nouveau ratio qui vous est proposé et qui nous permet de nous chiffrer disons dans une bonne moyenne étant précisé que plus ce taux est faible, plus c'est intéressant.

Pour les impôts, pas d'augmentation des taux, c'est notre politique depuis 2020. Les dépenses de fonctionnement comme on l'a vu seront stabilisées. En renforcement au niveau du tissu associatif vous avez vu que la somme que l'on a mis à 275 000 euros, il y aura une somme supplémentaire par rapport au budget précédent puisque la subvention, entre autres, de la MJC, sera sérieusement augmentée compte-tenu du financement du poste d'éducateur jeunesse ou adolescent.

Et puis capacité de désendettement quand on a vu tout à l'heure sur le graphique précédent qui est chiffrée à 9 ans, le seuil d'alerte étant à 11 ans.

Les risques comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est qu'on risque au vu du contexte national et international, des dépenses de fonctionnement qui vont croître plus vite que les recettes. Notre taux d'épargne que l'on a vu tout à l'heure et qu'il faudra consolider à 6.7 %, objectif qu'il serait bien d'atteindre, ce serait autour des 8 % d'ici un an ou deux.

Voilà mes chers collègues, une présentation synthétique des orientations budgétaires pour l'année 2025. Je vous invite pour ceux qui ne l'ont pas fait à repotasser l'ensemble des 24 pages où vous trouverez encore plus de détails.

Nous sommes à votre disposition pour porter tous les éléments de réponse que vous souhaiteriez obtenir dès ce soir dans la mesure de nos moyens bien sûr.

Monsieur le Maire : merci Jean-Paul, le débat est ouvert. Oui, Mme GAVRILOFF.

Anne-Sophie GAVRILOFF : Monsieur le Maire, chers collègues, nous venons d'entendre votre présentation de ce rapport d'orientations budgétaires qui est un document obligatoire, qui est censé donner une direction claire sur les années à venir de notre commune.

Alors ce rapport vous informe principalement sur les finances actuelles. D'après ces chiffres, les comptes semblent stabilisés. La masse salariale aussi après un dérapage certain. Pour autant, il y a quand même des postes qui ne sont pas remplacés notamment des postes d'encadrement que vous aviez souhaités Monsieur le Maire et vous nous indiquez que les impôts ne devraient pas augmenter en 2025. Mais gérer une commune, c'est aussi préparer l'avenir et malheureusement dans ce document nous avons un petit peu cherché, on ne voit guère de projection. Vous n'anticipez pas les baisses de dotations de l'État et de la métropole.

On sait bien que la baisse des dotations va être plus significative. Et vous n'anticipez pas non plus les hausses de charge des fluides. En conséquence, on a le sentiment d'avancer à l'aveugle. Vous nous annoncez aussi 580 000 euros d'investissement sur 2025. Là aussi, premier constat on s'interroge un petit peu quand on voit le taux d'exécution sur le budget 2024 qui est de 50% donc ça veut dire que si on a un chiffre identique sur 2025, ça fait 588 / 2.

Nous avons cherché où sont les projets structurants ? Les travaux pour la mise en accessibilité des bâtiments, nous n'avons pas vu. Les travaux pour améliorer l'attractivité de la commune non plus. Un point sur lequel nous nous réjouissons. C'est de voir que vous prenez enfin en compte nos remarques sur la vidéoprotection. Un point que je vous invite à vérifier notamment auprès de la métropole. Vous indiquez que les financements seront sur 2026. Effectivement les frais liés au CSU à savoir 10.000 euros seront bien pris sur 2026. À ma connaissance, l'achat des caméras qui fait partie d'un groupement de commande est à financer l'année de l'achat, c'est-à-dire sur 2025. Vous préciserez ce point probablement lors du BP. Alors l'idée c'était quand même de réfléchir à Laneuveville dans le 10 ou 20 ans et pas à court terme, on ne peut pas se contenter de naviguer à vue.

Nous attendions une prospective budgétaire au moins jusqu'en 2028, nous attendions aussi des scénarios réalistes. Nous attendions une stratégie d'investissement qui ne repose pas que sur la vente du patrimoine aussi, puisque nous n'avons pas ces informations à l'écrit. Nous vous demandons de nous exposer vos projections financières après 2025.

Nous exposer également la manière dont vous garantirez l'autonomie financière de la ville quand vous n'aurez plus de ventes immobilières à réaliser parce que votre flèche sur la CAF, elle va dans le sens, on progresse, alors que la capacité de la commune en autofinancement elle descend, on est à 130 et quelques milles euros.

Je rappelle pour ceux qui ne sont pas spécialistes des finances, cet auto-financement, c'est ce qui permet de réaliser des investissements. Et puis les investissements stratégiques pour améliorer notre commune, ça serait aussi intéressant. Sur le plan budgétaire et financier plus particulièrement, pourquoi ne pas envisager un plan pluriannuel d'investissement qui nous permettrait d'avoir une visibilité sur les choses ?

Nous dire aussi du coup comment vous anticipez les baisses de dotation et l'augmentation des charges, puisque nous n'avons pas d'éléments. Et aussi comment vous maintiendrez la dynamique budgétaire, puisque sur ces derniers exercices nous avons vu la capacité de vos équipes pour aller chercher des financements. Si ces cadres expérimentés ne sont plus là aujourd'hui et avec ce contexte de turnover on peut s'interroger sur la perte de compétences des agents et aussi par conséquent des recettes supplémentaires par des demandes de financement.

Donc nous attendons des réponses sur l'ensemble de ces points. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : d'autres remarques ? d'autres questions ? Et bien on y va, c'est parti.

Si j'ai oublié des choses, n'hésitez surtout pas à me le dire, j'ai essayé de tout noter. Déjà pour vous dire que ce qui vous est présenté là, et on le voit d'ailleurs à la tonalité de votre discours préparé à l'avance, comme à l'accoutumée, c'est qu'il est plus réservé que les années passées. Ça témoigne bien d'une chose, c'est que les choix que nous avons opérés, s'avère aujourd'hui très judicieux. Et je suis assez satisfait de voir que vous le reconnaissez aujourd'hui. Parce que c'est vrai que depuis 2018 ça a été rappelé, 100 000 euros en moins de DGF par an. Ça veut dire quoi concrètement ? Ça veut dire qu'aujourd'hui, on est capable de faire mieux avec moins. Et ça c'est la réalité.

Anne-Sophie GAVRILOFF : Vous parlez de la CAF brute ou nette ?

Monsieur le Maire : brute et nette.

Anne-Sophie GAVRILOFF : ce n'est pas pareil.

Monsieur le Maire : ce n'est pas pareil, je sais même la différence, le point négatif sur les années passées et là j'en conviens avec vous, c'est que on a eu une CAF nette qui était négative en 2022. Mais en 2022, tout le monde sait ce qui s'est passé, on a construit un budget primitif pour une année alors qu'on avait aucune connaissance qui allait se passer cette année-là. On a eu des dépenses de fonctionnement qui n'étaient pas du tout prévues, des recettes de fonctionnement qu'on avait envisagé qui ne sont pas arrivées. Donc c'était une année quand même assez compliquée mais effectivement vous l'avez dit. On a bien redressé la barre. J'en conviens avec vous.

Je vais avoir moi-même une question. Concernant le diaporama que l'on a vu parce que je pense qu'on a vu un chiffre qui n'était pas le bon.

À ma connaissance, Le FCTVA aujourd'hui, si je ne me trompe pas, est de 16,4% et effectivement le gouvernement BARNIER envisageait de le réduire à 14,85 % et finalement ça n'a pas été ce choix là et il est maintenu à 16.40 %.

Jean-Paul GAVRILOFF : oui 16.40 %

Monsieur le Maire : je crois qu'il a été dit qu'il est maintenu à 14.85 % alors qu'il était prévu de le descendre à 12.00 % si je suis bien attentif. Moi ce que je peux vous dire, j'en

suis sûr à 110%, c'est plutôt le 16.40 % de FC TVA qui est bien maintenu et effectivement il ne sera pas de 14,85 %.

Je voulais apporter une petite rectification si j'ai bien suivi. Vous avez lu beaucoup de chiffres à la fin. Vous dites, on ne voit pas trop l'avenir, en tout cas sur le présent, on vous a donné beaucoup de chiffres, que vous reverrez le 10 avril lors du budget primitif. On a été bien au-delà d'un rapport d'orientations budgétaires parce qu'on s'est vraiment projeté sur une photo de ce qu'on a fait en 2024 pour vous donner des éléments justement de l'année 2025. Et c'est important quand même. Preuve en est, c'est que on a été très prudent et vous l'avez dit et on le verra au BP sur les recettes 2025. Notamment en n'augmentant pas par exemple les DMTO, les Droits de Mutation à Titre Onéreux.

Alors pour votre information, on a vu un net rebond, des droits de mutation, depuis octobre, entre octobre et décembre 2024. Et si on compare sur les deux premiers mois de l'année 2024, on a eu 17 000 euros. Et bien, sur les deux premiers mois de 2025 on a eu 24 000 euros. Donc ce rebond se prolonge en 2025. Donc on a été très précautionneux dans l'élaboration de budget. Mais en tout cas. On peut espérer avoir des recettes encore supérieures à ce que nous avons. C'est déjà ce que je voulais vous dire sur tout ce que j'ai pu voir. Pour toutes vos interrogations et vos questions. Vous commencez votre prise de parole, par « nous venons d'entendre », effectivement, vous venez de l'entendre mais votre discours a été écrit avant de l'avoir entendu donc, c'était quand même intéressant d'être attentif à tout ce qui a été projeté et je pense que vous n'avez pas une bonne vision d'ensemble de ce qui a été projeté, peut-être que c'est parce que vous avez passé la moitié du temps du ROB sur votre téléphone, peut-être ? En tout cas j'espère que c'est cette raison-là.

Vous parlez de comptes qui sont stabilisés, content de vous l'entendre dire parce qu'il y a 2 ans en arrière, c'était l'apocalypse, c'était le chaos, on était sous tutelle en 2025 donc force est de constater que nous ne sommes pas en tutelle en 2025. C'est plutôt une bonne nouvelle mais nous on était plutôt confiants, nous n'avions aucun doute.

Vous évoquez le fait qu'il manque aujourd'hui des cadres des catégorie A, il manque un cadre de catégorie A pour précision, c'est important. Et ce cadre de catégorie A, il faut quand même rappeler que vous ne le vouliez pas à l'époque lorsque on avait décidé de recruter des cadres, vous nous avez dit que notre commune était surdimensionnée, avec trop de cadres de catégorie A, trop d'analyse, trop d'expertises, trop de temps perdu. Donc, à un moment donné, assumer les propos que vous avez et les choix que vous avez, parce que nous en tous cas on le fait.

Sur le même registre, je vais parler d'avenir, je sais que vous y êtes très attachée Madame GAVRILOFF, vous parlez de subventions de la métropole en baisse. Moi, je n'ai vu aucune subvention en baisse, on le verra au moment du BP, il n'y en a aucune. En tout cas ce sont les chiffres qu'on vous a montré. Quand on vous dit que l'on

a 17 000 euros à donner en plus dans le cadre financier fiscal, ce n'est pas une subvention de la métropole en moins, ça n'a rien à voir. Le PFF, on l'a adopté, on l'a voté nous tous, donc aujourd'hui on en assume les conséquences. Aujourd'hui il n'y a pas de subvention de la métropole en baisse. Et dans le pacte financier fiscal, je le rappelle c'est important qui va jusqu'en 2027 il est également prévu que l'attribution de compensation et la DSM, auront le même montant. Moi je ne vois pas de baisse de subventions de la métropole.

Vous dites que vous avez le sentiment qu'on avance à l'aveugle. En tout cas, moi j'ai eu les yeux grands ouverts pendant le rapport qui nous était présenté. Et vous avez à plusieurs reprises d'ailleurs reconnu que c'était plutôt pas mal ce qu'on faisait. J'ai noté beaucoup d'adjectifs.

Anne-Sophie GAVRILOFF : n'interprétez pas mes propos.

Monsieur le Maire : je relate mot pour mot ce que vous avez dit.

Anne-Sophie GAVRILOFF : je vous donnerai mon intervention pour la relire.

Monsieur le Maire : sur le taux d'exécution, vous dites en 2024, en termes d'investissement j'imagine, que l'on avait un taux d'exécution de 50 %. Alors effectivement, en 2024, je le reconnais volontiers, on avait certains cadres, certains agents, qui passaient beaucoup de temps à se plaindre qu'ils manquaient de temps. Mais qui en contrepartie ne faisait pas grand-chose. On est bien content aujourd'hui que ces cadres-là ne fassent plus partie de la boutique, je vous le dis franchement. Et c'est pour ça que l'on a décidé de mettre la barre haute en 2025 en termes d'investissement. Pour notamment rattraper ce retard que nous avons pris en 2024 et j'en conviens pour le coup avec vous.

Vous dites sur les projections d'avenir qu'il n'y a rien concernant l'entretien des bâtiments, je vous ramène à la page 23 du ROB ou en termes d'entretien des bâtiments, on met quasiment 100 000 euros sur la réfection de la façade de l'hôtel de ville et sur la façade de la maison des associations et encore d'autres entretiens du patrimoine.

Vous dites que pour l'avenir il n'y a rien concernant l'attractivité de notre ville, on met quasiment 100 000 euros pour entretenir et créer des aires de jeux. Ce qui est quand même dans notre commune, reconnaissons-le, pour certains, élus de l'équipe municipale précédente, quand même assez louable.

Parce qu'à ma connaissance sur le mandat précédent, il ne s'est rien passé. Dans ce domaine de aires de jeux, pour les plus jeunes de manière générale.

Encore une fois, notre souhait était de rénover ou créer une aire de jeux par an. On a commencé en 2021 avec l'aire de jeux de la Madeleine qu'on a créé pour un coût de 30 000 euros. Effectivement on a été stoppé dans notre élan en 2022 avec la crise que vous connaissez. On reprend le fil, non pas des engagements que l'on avait pris parce qu'on a

fait aucun engagement sur ce terrain-là mais en tout cas de ce qu'on souhaite faire.

Pour les caméras, évidemment, on se rejoint là-dessus sur le besoin impérieux que nous avons dans notre commune d'étendre notre dispositif de vidéo surveillance. D'ailleurs on en reparle après avec deux délibérations sur ce sujet-là. Vous êtes beaucoup dans l'attente. Vous avez dit à cinq reprises nous attendions, nous attendions, nous attendions. Nous, on n'attend pas, on agit ! Je pense que c'est la grande différence que nous avons avec vous.

Anne-Sophie GAVRILOFF : c'est la grande différence Monsieur le Maire entre la majorité et l'opposition. Permettez-moi de vous le dire, de vous le rappeler.

Monsieur le Maire : en tout cas le marqueur fort qui restera de ce mandat c'est que ce n'est pas la majorité qui méprise la minorité, c'est plutôt le contraire, parce que moi, en tout cas me concernant, je ne vous interromps jamais. Je tiens à le dire.

Alors vous me parlez d'avenir, de projections après 2025, j'imagine que dans ce conseil municipal, personne n'a la prétention aujourd'hui de dévoiler quelque ambition électorale. En tout cas ce n'est pas le sujet. Concernant les projections pour 2026/2027, on est conscient qu'avec des dépenses à la hausse, On va très certainement avoir un effet ciseau 0% à un moment donné, on n'aura pas assez de recettes pour combler nos dépenses. Bien évidemment ça fait 4 ans qu'on en parle. Mais depuis quatre ans, ça nous a quand même sourit, et on a réussi à garder ce cap. Sans actionner le levier fiscal de nos concitoyens et je le rappelle encore une fois, le seul levier qu'on a, c'est augmenter les impôts locaux notamment sur les propriétés bâties, la taxe foncière, qui représente 61% des habitants. Ce n'est pas une solution et on l'a trouvé alors si vous nous parlez d'avenir en disant mais comment on va faire pour éviter cet effet ciseau en tout cas de subir le moins possible, ne comptez pas sur moi aujourd'hui pour dire que dans les années qui viennent, il serait souhaitable pour la prochaine équipe municipale d'augmenter les impôts parce qu'on a prouvé à tout le monde que l'on était capable, justement de faire et de bien faire sans augmenter les impôts. Rares ont été les communes de la métropole sur ce mandat, à ma connaissance, qui n'ont pas augmenté les impôts et on en fait partie. Ce n'était pas une fatalité je pense qu'aujourd'hui il faut encore en être vraiment et vraiment collectivement fier. Et quand vous parlez d'avenir, moi l'avenir que j'imagine pour ma commune est que la prochaine équipe municipale garde ce cap : des subventions aux associations qui n'ont pas baissé, un maintien des aides dans les écoles, qui n'ont pas baissé, des jeunes à qui on a apporté des choses qui n'existaient pas, il y a des aides pour le permis de conduire, des aides pour le BAFA, la création d'un skate-park, des aires de jeu qu'on va rénover et créer en 2025, on va garantir une meilleure sécurité aux habitants de notre commune, moi l'avenir je le conçois comme ce que l'on a réussi à faire. C'est-à-dire avec beaucoup d'envies, on est capable de faire beaucoup de choses avec peut-être moins de moyen et à ce titre là j'en suis plutôt satisfait. Je vous redonne la parole pour

les choses éventuellement peut-être oubliées. J'espère que je n'ai point oublié de réponses.

Anne-Sophie GAVRILOFF : vous restez relativement en général sur les projections mais mon intervention c'est la preuve que l'on prépare nos réunions, alors quand on ne prépare pas vous nous dites que l'on ne travaille pas et quand on prépare quelque chose ça ne va pas non plus. Juste quand même deux points sur lesquels je vais revenir, sur le manque de cadre de catégorie A, ce n'est pas qu'on ne voulait pas, ce n'étaient pas mes propos, mon propos c'était de dire que suite à l'audit organisationnel que vous avez fait, le prestataire a recommandé le recrutement de cadres. D'où les recrutements que vous avez faits. Puisque c'est quand même vous qui avez choisi ces personnes. Aujourd'hui ces cadres ne sont plus indispensables, vous aviez souhaité mettre en place une équipe encadrement mais peut-être que l'avenir fera que vous recrutiez à nouveau des cadres.

Deuxième point, quand on parle d'investissement stratégique. L'entretien des bâtiments ce n'est pas vraiment de l'investissement stratégique qu'on peut faire. Pour le reste. Je crois que nous en reparlerons dans le cadre du budget ça sera préférable.

Monsieur le Maire : merci. Juste une remarque, pas du tout polémique, on parle bien d'un cadre qui est parti et qui n'a pas été remplacé, je précise bien, pour le moment. On n'a pas acté le non-remplacement de ce cadre-là et on en reparlera au moment du BP effectivement. D'autres remarques ? Oui Jean-Paul ?

Jean-Paul GAVRILOFF : en complément, si j'ai parlé du contexte national et international et sans être particulièrement pessimiste, vous avez quand même entendu et vu que les collectivités, ça a été rappelé dans le premier transparent, que 2000 collectivités vont voir leurs ressources baisser. C'est la première étape et c'est ce qui est prévu en 2025. La métropole, pour ceux qui s'y intéresse, ceux qui ont suivi le DOB au niveau de la métropole, prévoit une enveloppe de 8 millions éventuellement à reverser à l'état. Vous avez vu que le fond vert est également raboté. On vous annonce un plan pour la défense ou il faudra que le budget passe, grosso modo, de 50 à 100 milliards dans les 5 à 10 ans à venir. Vous avez également entendu et je vous l'ai rappelé, que la situation dans laquelle la France se situe au niveau du déficit et de sa dette, ce qui veut dire que pour faire des projections à 2, 3 ou 5 ans, je crois qu'il faut être extrêmement prudent. On en parlait tout à l'heure des subventions, en particulier pour certain projet, c'était un dossier qui était en cours et que l'on a abandonné puisqu'effectivement on a manqué de ressources pour le financer et les subventions qu'on pouvait escompter par exemple sur la salle des fêtes, « tiens on va avoir 50 % » et bien au jour d'aujourd'hui ou demain ou dans 2 ans, quelle sera la hauteur des subventions, si on obtient un tiers de ces subventions et bien ce sera peut-être tout.

Faire des projections assez lointaines ou engager de grosses dépenses, parce que je vous rappelle que le budget rénovation salle des fêtes, c'est un dossier qui a été réactualisé il y a 1 an, c'est un budget de 3 600 000 euros. Peut-être que l'on pourra à

partir de 2027 retrouver des capacités d'emprunt, n'oubliez pas quand même que l'excédent de fonctionnement que l'on a à la ligne n°2, pourra servir également à financer des apports mais tout cela sera à voir compte tenu du contexte national et international qu'il y aura puisque là aussi on en parle et ça nous semble lointain l'Amérique, mais les droits de douane de 20 % pour certains produits, avec le contexte international avec ses efforts de réarmement au niveau de l'Europe, quelles seront les marges de manœuvre de l'ensemble de l'État et des collectivités, bien malin qui pourra le dire. Faire des projections à 3 ou 4 ans c'est être un petit peu trop optimiste.

Monsieur le Maire : merci Jean-Paul, en tous cas pour ma part, je ne suis pas alarmiste. Je le redis en toute objectivité. On nous prévoyait le chaos il y a 2 ou 3 ans, ce n'est pas le cas. Donc je vous demande de prendre acte de ce rapport, il n'y a pas de vote.

IV) Autorisation pour engager, liquider et mandater par anticipation des crédits d'investissement.

Jean-Paul GAVRILOFF : Il est rappelé au Conseil municipal les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, seront inscrits au budget lors de son adoption ».

Le montant budgété en dépenses d'investissement (hors RAR 2023) pour 2024 étant, sur les chapitres 20, 21, 23 de 498 515,80 €, la limite maximale de l'autorisation délivrée par le Conseil municipal est de 124 628,95 €.

Il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article et d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

Acquisition de matériel divers en fonction des besoins : Chapitre 21 - C/218 pour 60 000 euros. Réalisation de travaux divers sur les bâtiments : Chapitre 21 - C/213 pour 60 000 euros, donc pour un total de 120 000 euros.

Monsieur le Maire : juste pour précision concernant le 218, pour les besoins en matériel, si vous en êtes d'accord, on commencera, pour avoir un bon taux d'exécution

en 2025, avec les services techniques, par envisager l'achat du véhicule que l'on a vu tout à l'heure dans les investissements dès maintenant et quelques petits matériels d'équipement aux services techniques aussi comme une débroussailleuse ou autre, enveloppe de 60 000 euros pour le 218. Et pour le 213, les travaux sur les bâtiments idem, nous allons d'ores et déjà, pour avoir un bon taux d'exécution en 2025, commencer le ravalement de façade de l'hôtel de ville ou de la maison des associations par exemple. Voilà les précisions que je souhaitais vous apporter. Est-ce que vous avez des remarques ou des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Guylaine TROUVE-VALLEE : nous nous sommes abstenus mais vous aviez la tête baissée.

Monsieur le Maire : d'accord donc 5 abstentions. Merci, désolé.

V) Vente du bien sis 5 place de la République / rue Jeannequin

Jean-Paul GAVRILOFF : Le bien situé au 5 place de la République a été acquis en octobre 2020 par préemption dans l'objectif de transformer la partie nue en extension du groupe scolaire du Centre. Une division foncière a été réalisée par le cabinet de géomètre « Géodatis » le 16 avril 2024. Le service des domaines a rendu un avis le 19 mai 2021, estimant la valeur vénale du bien à 200 000 €. Monsieur GONZALEZ a exprimé sa volonté d'acquérir les parcelles AD 842 et AD 844. Il a formulé une offre d'achat d'un montant de 195 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal : de céder ces parcelles à Monsieur GONZALEZ pour le montant indiqué, d'autoriser la signature de l'acte de vente par Monsieur le Maire ainsi que l'acte authentique à venir pour finaliser cette vente, et d'inscrire les recettes issues de cette vente au budget communal. C'est un vieux dossier, vous le voyez avec les dates d'octobre 2020, le futur acquéreur qui est Monsieur GONZALEZ, on l'a perdu de vue pendant 18 mois puis au niveau de nos services entre les contacts avec les géomètres, réaliser le permis d'aménager, tout cela a pris un peu de retard mais la patience est récompensée car on en arrive aujourd'hui à avoir un compromis en ce qui concerne la vente de ce bien.

Monsieur le Maire : est-ce que vous avez des questions ? Oui Madame GAVRILOFF ?

Anne-Sophie GAVRILOFF : Oui deux points. Ce projet, cette vente se fait suite à un droit de préemption lorsque l'on préempte un bien on est tenu de présenter un projet qui motive la préemption. Donc nous attendons toujours ce projet d'extension du groupe scolaire du centre, nous n'avons pas vu dans le ROB donc j'imagine qu'il sera dans le budget.

Et deuxième point qui est plus un point sur la décision en tant que telle. Il est écrit d'inscrire les recettes issues de cette vente au budget comme nous sommes au stade du ROB, il convient de mettre ce texte au futur, puisque on ne peut pas l'inscrire aujourd'hui au budget donc les recettes « seront inscrites » au budget. Merci.

Jean-Paul GAVRILOFF : en ce qui concerne le droit de préemption, effectivement, il y a des projets d'extension mais je crois que aujourd'hui c'est plus trop en cours compte tenu de l'évolution du nombre d'enfants scolarisés on a utilisé effectivement ce droit de préemption pour pouvoir faire l'acquisition, dans le cas d'une future extension du groupe scolaire, puisque l'issue de la division parcellaire, la commune récupère un terrain constructible de je me rappelle plus la surface entre 600 et 700 mètres carrés.

Je signale quand même que les services techniques aujourd'hui, ont fait un minimum de travaux. Ils ont cassé le mur et commencer à établir un petit bout de jardin pédagogique. Est-ce que ce sera suffisant dans la mesure où Monsieur Gonzalez, j'espère qu'il n'ira pas à nous chercher quelques noises en disant qu'on doit effectivement construire quelque chose sur la parcelle. Ce n'est pas dans les projets. C'est pour ça que vous ne l'avez pas vu au ROB et que on ne le verra sans doute pas non plus au budget 2025.

Monsieur le Maire : alors ce n'est pas dans les projets mais on doit le faire, c'est une obligation, vous avez raison. Et on le fera, simplement nous n'avons pas encore tranché sur la manière de faire à ce jour, parce que justement cela a pris énormément de temps pour en arriver à la vente de cette maison aujourd'hui. Et d'ailleurs, pour information, je vais même aller plus loin, la personne qui s'est vue dépossédée de la totalité du bien, Monsieur GONZALEZ, pour ne pas le citer, si demain on ne va pas au bout de notre projet, il peut revenir vers nous en disant « vous n'avez rien fait donc je vous demande d'être acquéreur de la parcelle » et nous avons obligation d'accéder à sa demande, c'est pour cela que le projet qui était prévu au départ, il y sera, mais on ne sait pas encore si ce sera une extension de la cour de récré, l'extension d'un bâtiment, on verra aussi comment se profile la carte scolaire avec le nombre de gamins. Il y a des données que l'on n'a pas aujourd'hui et nous avons encore du temps pour le faire pour répondre à votre question. D'autres remarques ? D'autres questions ? Madame GAVRILOFF ?

Anne-Sophie GAVRILOFF : non on suivra le sujet avec attention. En espérant que ce terrain profite aux écoles et ne soit pas racheté par Monsieur GONZALEZ.

Monsieur le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Guylaine TROUVE-VALLEE : moi je ne prends pas part au vote.

Monsieur le Maire : donc 26 pour et une personne qui ne prend pas part au vote. Merci.

VI) Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Monsieur le Maire : cette délibération est assez simple. Le régime indemnitaire pour nos agents a été mis en place en 2022, on a fait tout un travail de valorisation des agents. De cotation des agents. Que vous avez vu à ce moment-là. La modification qui vous est demandé aujourd'hui est assez simple. Elle découle du recrutement de notre nouveau DGS pour qui on verse une IFSE qui sera supérieure au montant maximum qui avait été voté en 2022 c'est pour cela que je vous propose d'augmenter le plafond à 15 600 euros par an, soit 1300 euros par mois.

C'est la seule modification dans le tableau de l'IFSE. Et on en profite, avec l'accord des représentants du personnel, de vous proposer de pouvoir verser le complément indemnitaire annuel, le CIA, en plusieurs fois et également à plusieurs agents. Ça n'a pas été mis dans la délibération, et on le rajoutera, le CST a émis un avis favorable le mercredi 12 mars 2025. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ? Oui Madame TROUVE-VALLEE ?

Guylaine TROUVE-VALLEE : vous pourriez à l'occasion nous rappeler les primes pour les autres grades que les attachés territoriaux et les critères d'attribution.

Monsieur le Maire : dans les 6 pages du RIFSEEP, vous avez vraiment tous les grades, toutes les cotations, tous les montants maximums qui sont exposés. Si vous le souhaitez je vous redonnerai la délibération du RIFSEEP. Honnêtement c'est vraiment clair. Ce n'est pas nous qui avons fait quelque chose de clair, c'est une délibération assez standard, mais vous avez tout le détail dans la délibération. Si vous le souhaitez, on vous la redonne.

Guylaine TROUVE-VALLEE : et pourquoi l'IFSE passe de 13 200 à 15 600 euros ? Le nouveau DGS coûte plus cher que l'ancien ?

Monsieur le Maire : pour vous répondre très simplement, l'ancien DGS avait une IFSE mensuelle de 1 300 euros ce qui représentait une IFSE annuelle de 15 600 euros, c'était le maximum. Le DGS que nous avons actuellement percevra une IFSE à peu inférieure à 1 300 euros par mois. Donc pour répondre à votre question, le nouveau DGS a une IFSE supérieure à notre ancien, en revanche, notre nouveau DGS a un salaire moins élevé que l'ancien car tout simplement, pour une raison de traitement indiciaire, de grade, parce que l'ancien était attaché principal et notre nouveau est attaché. Voilà, nous sommes uniquement dans le traitement indiciaire. Donc on y gagne finalement.

Guylaine TROUVE-VALLEE : petite question comme cela, par curiosité ? Contractuel ou de la fonction publique ?

Monsieur le Maire : de la fonction publique. De l'université de Lorraine pour être précis. Fonction publique d'État mais pas la territoriale. Des remarques ? Des questions ?

Guylaine TROUVE-VALLEE : nous souhaitons être destinataires pour le prochain conseil, quand le budget sera présenté, d'un bilan anonymisé sur le versement du CIA sachant que l'enveloppe est de 10 000 euros. Et vous m'aviez promis aussi le fameux tableau des effectifs.

Monsieur le Maire : je le garde là car je vais en parler pour la délibération prochaine. Je vous le laisse juste après.

Anne-Sophie GAVRILOFF : Oui sur le CIA effectivement je pense qu'il y avait un petit souci dans la formulation puisqu'il était marqué le CIA pour être versé à plusieurs reprises dans l'année plusieurs fois aux mêmes agents. Vous pourriez expliciter ? Qu'il soit versé à plusieurs reprises ça on est d'accord, sachant que le plafond il est de 1000

euros par agent. Donc il ne peut pas être versé plusieurs fois 1 000 euros au même agent.

Monsieur le Maire : alors, aucun agent n'a 1000 euros de CIA, ma réponse elle est très simple. Elle va être très claire. Aujourd'hui, comment ça se passe ? Le CIA pour l'année 2024 a été versé aux agents lors des salaires du mois de février, parce qu'il repose sur les entretiens professionnels, sur la valeur de l'agent. Jusque-là ça va, donc en une seule fois, pour tous les agents. Ce qu'on souhaite actuellement et les agents le souhaitaient également, c'est qu'on continue cette formule-là. Mais qu'en cours d'année 2025 si vraiment une mission exceptionnelle apparaissait qui générerait un accroissement de travail pour nos agents, par exemple des élections législatives, premier exemple qui me passe par la tête, à ce moment-là, les agents souhaitent qu'on puisse leur verser un autre CIA. Donc ça veut dire forcément, ça concernera un même agent, que l'agent l'aura déjà perçu fin février et ça sera un autre moment donc plusieurs fois dans l'année à plusieurs agents. Quand je dis aux mêmes agents, cela veut dire que l'on peut verser du CIA à un agent lambda au mois de février et reverser du CIA à ce même agent une autre fois dans l'année.

Anne-Sophie GAVRILOFF : tout en restant dans la limite de l'enveloppe, on est d'accord ? Ce n'est pas de dire on a payé en février une partie de l'exercice d'avant et que l'on refait une avance de CIA.

Monsieur le Maire : alors, si l'on n'était pas resté dans l'enveloppe, on vous aurait demandé de modifier les plafonds.

Anne-Sophie GAVRILOFF : on est bien d'accord.

Guylaine TROUVE-VALLEE : pour conclure vu que je suis un peu tête de mule, vous le savez, nous réaffirmons notre soutien aux personnels de l'hôtel de ville, qui a dû et doit encore faire face à un surcroît d'activité du fait du départ ou de la maladie de plusieurs agents, nous considérons qu'ils doivent être encouragés pour l'investissement professionnel et personnel dont ils font preuve.

Monsieur le Maire : merci, j'en suis ravi. D'autres remarques ? D'autres questions ? Qui est contre ? Unanimité. Je vous remercie.

VII) Protection sociale complémentaire – risque prévoyance

Monsieur le Maire : pour vous dire que cette protection complémentaire, elle est obligatoire. Les agents ont un prélèvement sur leur salaire chaque mois qui représente quand même plus de 2 %. Cela fait quand même une baisse de salaire conséquente pour nos agents.

Nous prenons en charge pour être précis 12,26 euros par mois pour un agent. Cela concerne actuellement dans notre commune. 53 agents, qui sont titulaires ou stagiaires, dont 3 agents qui ont une quantité de travail inférieure à 28 heures. Que des

temps pleins et trois agents avec une quotité intérieure à 28 heures. Pour vous dire également que cette prestation actuellement, elle n'est pas nouvelle, vous l'avez compris, elle est assurée par le centre de gestion 54. Et dans cette délibération-là, il est uniquement question de permettre au centre de gestion de relancer ce marché pour la garantie maintien de salaire. Nous n'avons aucun engagement, simplement on les sollicite pour relancer le marché et selon les tarifs et les garanties qui seront proposées, on décidera d'adhérer ou non à ce nouveau marché.

Question que vous allez me poser, c'est concrètement, derrière, si on décide de ne pas adhérer qu'est-ce qui va se passer ? Et bien, on décidera nous-même de relancer. Voilà j'ai voulu être succinct. Est-ce que vous avez des remarques ? Pas de question qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

XIII) Convention de rattachement au centre de supervision urbain métropolitain

Monsieur le Maire : Pour vous dire que la métropole, parce qu'elle a la compétence des dispositifs de prévention de la délinquance, a mis en place il y a maintenant sept ans, ce qu'on appelle le CSU, le Centre de Supervision Urbain. Qui permet à 12 communes, actuellement d'en bénéficier et notamment de bénéficier d'une vidéo protection qui peut aller jusqu'à 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Je précise que nous n'en bénéficions pas à ce jour. C'est un choix de la commune. Bien évidemment cette adhésion à une contrepartie financière et j'y reviendrai juste après. Ce service, vous l'avez compris, il est mutualisé avec les autres communes, la métropole du Grand Nancy et l'adhésion, elle est facultative.

Aujourd'hui juste pour être bref concernant le CSU, ce sont 10 agents qui travaillent avec un chef de salle. Ils sont devant un écran où on voit les 177 caméras qui sont raccordées aujourd'hui au CSU, pour être précis. Évidemment, vous avez des agents mais ils ne sont pas, les 10, tout le temps devant, ils fonctionnent H24 et 7 jours sur 7.

En permanence, il y a entre 2 à 3 agents pour visionner les caméras. Vous dire que les charges financières concernant le fonctionnement du CSU, elles sont réparties entre la métropole et entre les communes. Vous avez notamment dans la délibération, dans la convention plutôt, les différents types de forfaits qui sont mis en place. La convention est jointe et vous avez ses annexes aussi.

Aujourd'hui il vous est proposé que notre commune adhère pour l'ensemble des équipements vidéo de surveillance, au forfait non pas 1 comme c'est précisé dans la délibération, mais au forfait 2. Je vais vous dire pourquoi.

J'ai lu sur vos lèvres Madame TROUVE-VALLEE, je suis d'accord avec vous c'est mieux. Vous avez dit cela.

Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui on a modifié les horaires de notre police municipale. Qui travaille de 6h le matin et vous pouvez les voir rue Raoul Cézard, rue Lucien Galtier avec le cinémomètre. Jusqu'à 22h en semaine et weekend et jusqu'à minuit ou 1h00 pendant les vacances ou ponctuellement lorsqu'on leur demande.

L'avantage de souscrire ce forfait numéro 2, à la métropole, c'est que cela nous permet que les caméras qui vont être raccordées au CSU, puissent être vues, entre la plage de 18h le soir jusqu'à 6h du matin. Ça tombe bien car c'est le créneau horaire où la police municipale est en repos. On ne peut pas les mobiliser H24 non plus.

Aujourd'hui vous avez lu que dans la convention l'objectif du CSU était de palier à ce sentiment d'insécurité qu'on a parfois, maintenant il faut bien se dire que quand notre police municipale ne sera pas là, en temps réel, on aura des opérateurs qui visionneront les caméras, les vidéos surveillance de notre ville.

À la question que vous allez me poser, combien cela va coûter et bien cela va dépendre du nombre de caméra que l'on va raccorder au CSU.

À tout moment on peut modifier le nombre de caméras qu'on souhaite raccorder et également les types de forfaits, libre à nous de nous dire finalement ça ne va servir à rien ce forfait 2, on revient encore au forfait un ou bien finalement, on va prendre H24, 7 jours sur 7 et passer au forfait 3.

On verra, on peut le faire tout simplement par un avenant, aujourd'hui on souhaite raccorder au CSU, 5 caméras pour le moment. On est en train de se décider pour quelle caméra. On voudrait que ce soient des caméras qui soient sur les sites les plus sensibles de notre ville. On a des caméras aujourd'hui qui nous permettent clairement de visionner des éléments si on en a besoin. Mais on a des caméras qui sont plus utiles que d'autres. Ils se passent devant certaines beaucoup plus de choses. Voilà pour les forfaits en tous cas le forfait 2. Pour vous répondre Madame GAVRILOFF, puisque c'est une question qui a été posée tout à l'heure et j'ai oublié de vous répondre. Je vous précise que l'installation de ces cinq nouvelles caméras, tous les travaux d'installation, génie civil, tranchées si besoin est, raccordement à la fibre, travaux d'électricité, toutes les questions d'infrastructure, elles sont budgétées sur l'exercice 2025 bien évidemment mais par contre je persiste, l'achat du matériel, des caméras, sera amputé sur le budget 2026, sur l'année N+1 en fait cela a même été mis dans la délibération.

Anne-Sophie GAVRILOFF : nous n'avons pas les délibérations Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : alors la note de synthèse, c'est marqué au milieu, vous regardez il est indiqué que les frais d'adhésion pour l'année N seront facturés par la métropole à partir de l'année N+1.

Anne-Sophie GAVRILOFF : oui les frais d'adhésion mais pas l'achat des caméras. C'est juste ce point que je vous invite à vérifier. S'il faut faire une DM pour les 40 et quelques milles euros de caméras ça ne sera effectivement pas le problème.

Monsieur le Maire : en tous cas nous les informations que nous avons eu par la métropole, c'est que les caméras tout comme les frais d'adhésion, on met tout dans le même panier, seront facturés en année N+1.

Si demain, on se rend compte que c'est une erreur, on reviendra vers vous et effectivement on fera une décision modificative.

Donc il vous est demandé si vous en êtes d'accord, que notre commune adhère au CSU et de m'autoriser à signer la convention de rattachement qui est jointe avec la note de synthèse.

Jean-Paul GAVRILOFF : le forfait 2 coûte combien ?

Monsieur le Maire : le forfait 2 c'est 1 500 euros par caméra donc comme on souhaite raccorder cinq caméras, 1500 x 5, ça fait un budget de 7 500 euros par an.

Donc aujourd'hui, que les habitants l'entendent bien, la commune investie 7 500 € par an pour que, en permanence, les points les plus sensibles de notre ville puissent être visionnés entre 18h et 6h du matin au sein de la métropole. Comment se sentir mieux. Donc là ça nous aidera à être moins en insécurité.

Des remarques ? Des questions ?

Anne-Sophie GAVRILOFF : juste aussi un petit point, mais peut-être que dans votre projet de délibération définitive, c'est formulé. Nous avons un troisième tiret sur d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier, c'est à retirer puisque vous n'avez pas de délégation générale. Donc on ne peut pas maintenir ce point-là.

Monsieur le Maire : c'est pour cela qu'on l'a mis puisque ça ne figure pas dans les 23 délégations que j'ai justement.

Anne-Sophie GAVRILOFF : et donc justement vous ne pouvez pas avoir l'autorisation de signer tout document afférent à ce dossier. S'il y a d'autres conventions à signer, il faudra les re présenter.

Monsieur le Maire : ce n'est pas marqué s'il y a une convention bien évidemment mais là c'est marqué tout document. Exemple de document, c'est valider le devis pour l'achat des caméras par exemple. Mais la convention nous sommes d'accord que ça ne fait pas parti des délégations que j'ai, c'est pour cela qu'à chaque fois qu'il y a une convention, on vient devant le conseil.

Anne-Sophie GAVRILOFF : on est bien d'accord, autoriser à signer la convention, ça marche, en revanche autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce document c'est ce n'est pas possible sur cette délibération-là.

Monsieur le Maire : Monsieur le DGS, vous voulez intervenir ?

Sébastien GRODIDIER : si c'est possible car c'est bien une délibération du Conseil. Effectivement Monsieur le Maire n'a pas de délégation, mais là vous pouvez l'autoriser sur ce projet-là.

Anne-Sophie GAVRILOFF : tout document est trop général pour pouvoir être maintenu en l'état.

Monsieur le Maire : l'erreur aurait été de ne pas mettre cette phrase car cela nous aurait empêché derrière de faire des démarches. On parle bien du dossier de rattachement au CSU et de rien d'autre.

Anne-Sophie GAVRILOFF : alors à ce moment-là, précisez que c'est par rapport à la convention de CSU.

Monsieur le Maire : cela est marqué juste avant. En tous cas je vous ai entendu et on laisse la délibération comme prévu.

Anne-Sophie GAVRILOFF : vous pouvez la laisser, nous verrons.

Monsieur le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette unanimité pour la sécurité de nos concitoyens.

IX) Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) : demande de financement pour l'extension du dispositif de vidéosurveillance

Monsieur le Maire : Une bonne nouvelle ne venant jamais seule, voici la demande pour le financement pour l'extension de nos caméras par le fonds interministériel de prévention de la délinquance, le FIPD qui peut nous aider, en tout cas nous financer à hauteur de 40%. Alors vous avez le montant du coût des caméras 48 438.93 euros pour être précis. Cela comprend, je vous le dis pour information à la fois équipement, hébergement, serveur, logiciel et installation des caméras, de nos nouvelles caméras. 5 caméras supplémentaires et 5 caméras remplacées qui sont obsolètes. Les 5 caméras supplémentaires, on a décidé d'installer des caméras dites VPI Visualisation Plaque d'Immatriculation.

Pourquoi ? Parce que notre constat à nous, c'est que l'on a beaucoup de situations pour lesquelles on n'a pas d'éléments de réponse dans la commune. Une dame à vélo sur la route d'Art-sur-Meurthe se fait percuter par un véhicule, on sait une BMW est passée mardi à 18h30. Ça s'arrête là, terminé. D'avoir une caméra VPI au rond-point d'Art-sur-Meurthe nous donne l'immatriculation du véhicule, je ne dis pas qu'on va trouver une solution derrière, mais on aura au moins un élément de commencement, de quelque chose.

5 caméras VPI qu'on mettrait une, je viens de vous dire, rond-point d'Art-sur-Meurthe, une dans la rue Galtier, une au-dessus du rond-point des 5 fontaines, une rue Raoul Cézard devant le cimetière et c'est une demande forte de la part des habitants et la dernière dans la rue principale la rue Patton à l'angle de la rue de la Gare et de la rue Patton.

Parce qu'encore une fois, c'est une demande forte de la part des habitants de la rue de la gare. Donc là en fait clairement on fait ce que les habitants nous demandent. C'est important pour nous, pourquoi, de mettre ces caméras là sur des axes structurants, parce que ça répond en fait aux problématiques qu'on a et pour lesquelles on n'a pas de solution. Avec le bilan que nous avons des quatre années qui viennent de s'écouler.

En plus de ces cinq caméras nouvelles (caméras VPI), on va mettre en plus 5 caméras pour remplacer nos anciennes caméras. Ça sera des caméras, qu'on appelle des PTZ 360.

PTZ parce que ce sont des caméras Pan Tilt Zoom, ça veut dire que l'on a panorama, qu'on visualise, et que la caméra elle fait un zoom toute seule sur elle-même.

Elle est capable de faire toute seule. Dès qu'elle voit quelque chose qui se passe, elle fait un zoom donc c'est plutôt pas mal.

Ces cinq caméras là vont remplacer les caméras qui fonctionnent actuellement mais dont on imagine que bientôt cela ne sera plus forcément le cas. Ça servira uniquement à ça. Je regarde s'il y avait des chiffres à vous donner pour le FIPD. Je précise que 48 000 et quelques euros c'était hors taxes, je ne sais pas si je l'ai dit. Et c'est tout. Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette unanimité pour nos habitants et leur sécurité.

X) Instauration du régime de déclaration préalable d'édification des clôtures et de ravalement de façades sur l'ensemble du territoire communal

Jean-Paul GAVRILOFF : À la suite de l'arrêt du PLUI-HD par délibération du Conseil Métropolitain en date du 26 septembre 2024, et suite à l'avis favorable du Conseil Municipal émis par délibération en date du 19 décembre 2024, il convient de donner un avis sur l'instauration d'un régime de déclaration préalable pour les travaux d'édification des clôtures et de ravalement de façade après approbation du PLUI-HD.

Il est indiqué que cette compétence d'urbanisme relève de la Métropole du Grand Nancy. Toutefois, elle entend recueillir l'avis des communes adhérentes. En effet, ces types de travaux ne sont pas soumis automatiquement à autorisation préalable.

Il est précisé que si la commune émet un avis favorable, ce régime sera de nouveau institué sur son périmètre par délibération du Conseil Métropolitain après approbation du PLUI-HD. Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur l'instauration sur le territoire communal d'un régime de déclaration préalable d'édification des clôtures et de ravalement de façades.

Monsieur le Maire : juste pour que tout le monde comprenne bien, avec l'adoption du nouveau PLUI qui va intervenir en fin d'année 2025, si on ne valide pas cette délibération-là, demain tout habitant ne sera pas soumis à la déclaration préalable pour faire tout ce qui est édification de clôture et ravalement de façade. Clairement, les habitants pourront faire ce qu'ils veulent. Même si certains le font déjà. Des remarques ? Des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

XI) Maintien du permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal

Jean-Paul GAVRILOFF : À la suite de l'arrêt du PLUI-HD par délibération du Conseil Métropolitain en date du 26 septembre 2024 et à la suite de l'avis favorable du Conseil Municipal par délibération en date du 19 décembre 2024, il convient de délibérer sur le maintien du permis de démolir sur tout ou partie du territoire de la commune. Il est indiqué que cette compétence d'urbanisme relève de la commune.

Pour rappel, le permis de démolir est instauré de fait dans les cas énumérés à l'article R.421-28 du code de l'urbanisme. L'article R.421-17 du code de l'urbanisme donne la possibilité à une commune d'instaurer le permis de démolir sur tout ou partie de la commune par délibération de son conseil municipal. Il est précisé que si la commune maintient le permis de démolir, ce régime sera effectif sur son périmètre après approbation du PLUI-HD.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le maintien du permis de démolir dans le cadre du PLUI-HD.

Monsieur le Maire : Des remarques ? Des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

XII) Convention Police Municipale / Police Nationale

Monsieur le Maire : la convention qui est proposée à votre vote donne un contour sur les missions en tout cas, le périmètre, de nos policiers municipaux. Selon la nature de leurs missions, les lieux dans lesquels ils exécutent leurs missions et également les interventions qu'ils peuvent avoir ou encore le type d'armement. Ces conventions-là posent un cadre. Notre commune n'a pas l'obligation de présenter cette convention là en Conseil Municipal, car cette convention est obligatoire dès lors qu'une commune a trois policiers municipaux. Mais on l'a déjà fait en 2021 avec une convention où l'on s'était engagé pour 3 ans jusqu'en 2024 c'est pour ça qu'aujourd'hui on vous propose de la renouveler également pour trois ans. Avec la possibilité, par tacite reconduction, de la renouveler une fois.

Pour vous dire que dans toute cette convention-là, vous avez premièrement dans l'article 1, tous les besoins que nous répertorions dans notre commune. Tout le monde va se reconnaître dans ces besoins-là, l'opération tranquillité vacances, on part on veut être sécurisée, on sait que la municipale passe et vous met dans la boîte aux lettres : je suis passé tel jour, cela sécurise tout le monde, sécurité des biens et des personnes.

Violence et drame familial, prévention des violences scolaires, sécurité routière bien évidemment, violence urbaine, lutte contre les pollutions et les nuisances, tapage nocturne ou diurne. Protection de nos commerces, notre tissu économique et également la lutte contre le vandalisme et notre commune là-dessus n'est pas épargnée.

L'article 2 de la convention reprend la liste de tous les bâtiments pour lesquels la police municipale assure la protection, vous avez la liste de tous les bâtiments de la commune. Vous avez également dans l'article 3 les groupes scolaires qui sont listés. Dans l'article 4, toutes les manifestations organisées par la ville où la police municipale est sollicitée.

Et je précise parce que de facto, toutes les manifestations qui ne sont pas stipulées dans la convention, il est précisé juste après, qu'elles relèvent de la surveillance de la police nationale. L'article 6 parle également de la surveillance et notamment de la circulation et du stationnement des véhicules, ce qui comprend les opérations d'enlèvement du véhicule, les mises en fourrière comme on dit. La police municipale idem assure les constatations d'infractions routières. On a une convention métropole / police municipale pour l'usage d'un cinémomètre, que l'on appelle nous les jumelles. Pour mesurer la vitesse des véhicules. Donc c'est très bénéfique et très efficace en tout cas.

En 15 jours rue Galtier, avec le cinémomètre, je peux vous dire que la police municipale le dit elle-même, les habitudes des automobilistes ont énormément changé.

Donc ça vaut le coup de s'y mettre. Sur les créneaux de la police municipale qui sont stipulés dans la convention, on a bien précisé, avec Gérard ici présent et je le remercie, qui a travaillé avec moi sur la convention, que les horaires étaient extensibles. Alors on a dit 6h-minuit. On s'inscrit toujours dans une dynamique où pour le moment, on n'a pas de réel besoin de les faire travailler en mode nocturne de minuit à 6h du matin. Si demain on doit le faire, on le fera bien évidemment mais on les ménage de ce point de vue-là.

Vous dire enfin que, cette coordination-là, police nationale / police municipale, elle se traduit comment concrètement ? Par les groupes de partenariats opérationnels, ce qu'on appelle des GPO qui se déroulent une fois par mois, il y en avait un d'ailleurs, hier mercredi, si je ne me trompe pas à Jarville. Les GPO c'est un moment dans le mois, une photo où on aborde tout ce qui est d'actualité dans notre commune. Qu'est-ce qu'on a comme problème actuellement dans notre commune ? Il se trouve qu'en trois semaines d'intervalles on a eu des containers de papiers et de verre qui ont été incendiés. Voilà donc surveillance au niveau des containers, la police nationale le fait depuis 10 jours, on a tel problème à tel endroit, on mobilise la police nationale quand notre créneau de PM n'est pas là sur ce secteur-là. C'est important pour nous.

Sur l'armement, je vous passe l'armement de la police municipale, mais on a précisé dans la convention que nos deux policiers municipaux sont armés, par des bombes lacrymo mais également d'un pistolet chacun de 9 mm.

Un ajout page 6 dans la convention sur les moyens de locomotion, dans lequel on précise que dans véhicule de la police municipale, il y a également un défibrillateur. Donc on le rajoutera dans la convention et c'est important parce qu'on a vu en 2018 ou 2019, je ne sais plus quel article dans le journal, qu'à la police municipale de Villers-Lès-Nancy, parce qu'il avait un défibrillateur dans ce véhicule, un policier à sauver une vie. Donc ça peut aider. Donc notre police est équipée.

Vous dire aussi qu'il y a une extension possible police municipale qui peut se rendre dans les communes limitrophes dans le cas de situations exceptionnelles. Et bien une situation exceptionnelle on en a vécu une il n'y a pas longtemps, avec notre fameuse chaudière, la police municipale a été mobilisée toute la semaine, sur le pont Gabriel Fauré à Jarville et pas à Laneuveville, je le précise. Je précise pour accompagner les deux collègues PM de Jarville et les trois ASVP qui eux aussi ont été beaucoup mobilisés. Donc c'est important.

Dernière chose, vous dire qu'il n'y a pas que la réunion GPO mensuelle, vous doutez bien que quasiment chaque jour, notre police municipale a des contacts avec la police nationale, que Gérard ou moi, on est en contact très régulièrement avec le major Philippe Masson qui gère un peu tout ce qui se passe dans notre commune. On regarde ce qui peut se passer parfois mais en tout cas le mode de fonctionnement n'est pas trop mal. J'ai essayé de vous résumer la convention de 10 pages rapidement. Est-ce que vous avez des remarques ou des questions ? Oui Madame BAZIN ?

Magali BAZIN : je voulais juste revenir sur 2 points. Est-ce que c'est possible de rappeler précisément les horaires d'intervention des policiers municipaux et les horaires étendus ?

Monsieur le Maire : Alors les horaires, ils ont 39 heures à faire par semaine premièrement. Les créneaux qu'ils ont, comme je l'ai dit tout à l'heure ça va de 6h du matin à maximum minuit.

Je vais vous donner un emploi du temps standard. Un policier municipal va faire 8h / 12h00, 13h / 17h. Ça fait 8h. Sur quatre jours il fait $8 \times 4 = 32$ + 8h00 / 12h00, 13h00 / 16h00 le vendredi ça fait non pas 8h00 mais 7h00 donc $32 + 7$ ça fait 39.

Là c'est une semaine type qu'on pourrait dire d'un agent administratif mais la PM ne sont pas des agents administratifs, on leur demande une polyvalence. Parce qu'elle est finie l'époque où les habitants savaient qu'à 17h, le rideau de la PM était baissé et la fête commençait dans la commune, on se garait n'importe comment et on faisait ce que l'on voulait. La fête est finie maintenant ça se passe beaucoup mieux. Un autre modèle d'emploi du temps que l'on a mis en place depuis le 25 novembre. C'est 6h00 / 10h00 le matin ça fait 4 heures. Et 11h00, parce qu'à chaque fois il y a une heure de pause, donc 11h00 / 15h00 ce qui fait 8 heures, sur 4 jours et vous retirez une heure le vendredi.

Ça permet d'être présent le matin à 6h pourquoi ?

Entre 6h00 et 7h00 le matin c'est comme le soir entre 18h00 et 19h00 il se passe beaucoup de choses dans la commune. Et c'est là que les fous du volant s'en livrent à cœur joie, notamment rue Raoul Cézard et rue Lucien Galtier. Je n'ai rien contre les Portois, nos amis Varangévillois ou Dombaslois, mais en tout cas ces habitants-là, des communes limitrophes, qui consomment notre voirie souvent à vitesse excessive pour certains, il faut trouver des moyens pour les dissuader de passer par là clairement. Il y a des voitures qui systématiquement passaient tous les jours à la même heure et bien maintenant la police municipale, elle ne voit plus ces véhicules-là. Les gens ont déjà commencé à prendre d'autres habitudes. Par exemple, on a des créneaux où c'est par exemple 15h00 / 19h00, à 20h00, 00h00. 4 + 4 avec quelqu'un qui commence le matin à 6h et son collègue qui travaille qui commence plus tard. Ce que l'on prend toujours en compte, on n'est pas obligé, mais on le fait, deux jours de repos consécutifs dans la semaine. On n'est pas obligé, mais on le fait.

Et également, on alterne les deux collègues et on leur permet toujours d'avoir des moments où ils sont là tous les deux. Pour se transmettre les informations. Ce n'est pas un le matin ou l'autre le soir ou ils ne se voient jamais, ils continuent à se voir.

On est obligé parce qu'évidemment, il faut un transfert d'information. J'ai essayé d'être très large.

Magali BAZIN : Donc du coup ça nécessite un passage CST, Commission Sociale Technique. Ainsi qu'une modification du règlement du temps de travail. Est-ce que cela a été fait ?

Monsieur le Maire : oui, oui, cela a été fait. On n'a pas mis des horaires standard d'emploi du temps, on a mis des plages horaires comme dans la convention que vous avez là. La police municipale peut travailler de 6h du matin à minuit. Avec unanimité d'ailleurs des représentants du personnel.

Magali BAZIN : et du coup, je rebondis sur un autre domaine qui correspond aussi au temps de travail. En juin dernier, le conseil municipal a voté une mesure pour améliorer le bien-être des agents, en particulier en permettant la plus grande flexibilité dans leur aménagement de leurs horaires et de l'instauration du temps de travail. Quels sont les retours concrets ? Les agents ont-ils la possibilité d'aménager leurs horaires de manière plus souple ? Et dans quelle mesure, le télétravail a-t-il été mis en place ?

Monsieur le Maire : alors très simple, je vais très franc comme d'habitude. Je n'étais pas vraiment favorable à cette adaptabilité du règlement du temps de travail. Et c'est pour cela d'ailleurs qu'en CST cela a fait débat. Parce que telle qu'elle vous l'a été présentée en conseil municipal au mois de juin, clairement la flexibilité des horaires, que ce soit le matin, sur la pause méridienne, ou la possibilité de télétravail, elle est subordonnée à l'accord du supérieur hiérarchique.

Ça c'est ce que l'on a voté tous ensemble en juin, de mémoire à l'unanimité, si je ne me trompe pas. Ce qu'il en ressort de ça ? C'est votre question. Qu'est-ce qu'il en est aujourd'hui ? Il n'en est rien du tout aujourd'hui. Parce que quand ça a été mis en

place, cela a été mis en place pour une minorité de personnes. Ça a été donné à une minorité de personnes cette flexibilité du temps de travail, refusée à d'autres. Sur des considérations que je ne maîtrise pas dont je n'avais même pas connaissance d'ailleurs. Ce qui, pour votre information, a grandement conditionné le changement de DGS qu'on a eu. Voilà pour être très franc. Qu'est-ce qui va se passer après ça ? On est en train de voir avec notre nouveau Directeur Général des Services, pour tout remettre à plat et les représentants des personnels sont au courant. Je les en ai informés au dernier CST, on va repenser télétravail. On va repenser flexibilité des horaires que ça soit le soir, pause méridienne ou même le matin.

Pour que tous les agents soient logés à la même enseigne. Qu'il y ait une équité de traitement, ce qui n'était pas le cas et je le dis parce que je suis responsable, je suis le chef des personnels, je suis censé être au courant de tout. Mais moi l'information parfois, si elle ne m'arrive pas, je ne peux pas aller la chercher. Donc à l'avenir, on modifiera les choses et on fera en sorte que ce soit plus carré et plus cadré.

Magali BAZIN : je vous remercie.

Monsieur le Maire : je vais rester mesuré dans mes propos car je ne suis pas malveillant. Des remarques ou des questions sur le volet convention PM / PN ? Gérard ?

Gérard BERNARD : comme le disait Monsieur le Maire, pourquoi changer les horaires de la police ? C'est vrai que les habitants ont une certaine habitude, quand il y a le policier qui est là de 8h00 à 17h00 et effectivement, ils savent très bien qu'après 17h00 ou avant 8h00 c'est la porte ouverte à tout et n'importe quoi. Donc le fait de changer les horaires et que ce ne soit pas toujours les mêmes, que cela varie d'un jour à l'autre, cela permet justement d'avoir l'effet surprise et de se dire, tiens les policiers sont là. Et le lendemain ils ne sont plus là encore à la même heure donc ça crée l'effet surprise et c'est très bien.

Monsieur le Maire : retrouvons un peu dans notre commune ce que l'on a connu pour beaucoup il y a 30 ans. La peur du gendarme, à tout moment il faut se dire que l'on peut tomber sur la présence d'un policier quel qu'il soit, municipal ou national. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Juste avant de donner l'heure et de clôturer le conseil, je vous donne rendez-vous, si je ne me trompe pas, le 10 avril. Il est 21h55, le conseil est terminé.